

Restauration des mares agricoles

Dans le cadre du Contrat de Rivières, Roannaise de l'Eau lance un programme de restauration (voire de création) de mares agricoles des bassins versants de la Teyssonne, de l'Oudan et du Maltaverne, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et les propriétaires.

Dans le Roannais, les mares sont encore présentes mais beaucoup d'entre elles ont disparu (comblement, envahissement par la végétation ou murets de soutènement effondrés) et pourtant, autrefois, elles étaient pleinement intégrées dans la vie agricole et rurale.

Les avantages de la restauration des mares

- Offrir un abreuvement de bonne qualité pour le bétail et qui ne présente pas les inconvénients d'un abreuvement direct dans le cours d'eau tels que le piétinement, l'effondrement des berges ou le prélèvement trop fort notamment l'été.
- Améliorer la qualité de l'eau et limiter les ruissellements.
- Recréer un véritable écosystème fonctionnel : les batraciens, libellules et certaines plantes devenues rares s'installent de nouveau.
- Valoriser un élément clé du paysage bocager roannais.

En pratique, les travaux à réaliser

Les travaux de départ les plus couramment réalisés sont les suivants :

- coupe sélective de la végétation sur les berges pour avoir un bon équilibre entre ensoleillement et ombrage ;
- curage d'une partie de la vase en variant les profondeurs ;
- façonnage d'une partie des berges en pente douce ;
- pose de clôtures afin d'avoir une eau propre ;
- aménagement d'un point d'abreuvement (petite partie de la mare accessible au troupeau, pompe de prairie, abreuvoir en contrebas de la mare...), etc.

Comment ça se passe ?

Si vous êtes intéressés pour restaurer, voire créer, des mares sur vos parcelles, celles-ci doivent se trouver sur les bassins versants Teyssonne, Oudan ou Maltaverne.



Dans ce cas, merci de prendre contact rapidement avec le Syndicat des Monts de la Madeleine :

tél : 04 77 65 10 22 ou email : smmm@montsmadeleine.fr.

Un rendez-vous sera alors organisé afin de faire l'état des lieux et prévoir les travaux avec vous.

Vous bénéficierez ensuite de l'aide de l'équipe technique de Roannaise de l'Eau pour la réalisation des travaux. Tout ou partie du matériel et des prestations pourra être pris en charge financièrement par Roannaise de l'Eau.